

CHARTRE NUMERIQUE



Charte d'utilisation des moyens informatiques et des outils numériques



Cette charte d'utilisation des moyens informatiques a pour finalité de **contribuer à la préservation du système d'information de l'IND-E et de son usage**. Elle fait de tout utilisateur un acteur essentiel à la réalisation de cet objectif. Elle précise ainsi les droits et les devoirs des utilisateurs.

MOYENS DISPONIBLES POUR LES UTILISATEURS DANS LE CADRE DE LA FORMATION



- Messagerie interne et externe (outlook, teams, odoo ou moodle, Academia)
- Plateformes de dépôts de ressources (Odoo, teams, moodle, drive, Academia)
- Sites WEB liés aux besoins de la formation
- Plateformes de classes virtuelles ou de réunions en ligne (zoom ou teams)
- Téléphones, ordinateurs fixes et portables, imprimantes, tablettes
- Applications et logiciels spécialisés



ENGAGEMENTS DE TOUT USAGER AU SEIN DE L'ÉCO-SYSTÈME IND-E

- **Respecter le règlement intérieur** pour toute interaction numérique (respect, tolérance, ouverture, non-harcèlement tel que défini dans ce règlement).
- **Limiter l'envoi de Pièces Jointes** aux messageries et préférer le partage de documents.
- **Utiliser les messageries** internes et les espaces partagés pour les données sensibles.
- Limiter l'usage partagé des **clefs USB**
- **Proscrire l'envoi de messages personnels** au format de l'IND-E (en-tête, signatures)
- Limiter l'usage d'**applications d'Intelligence Artificielle** en particulier la génération d'images du fait de son coût énergétique (mesurer les usages essentiels et préférer, Dans la mesure du possible, l'usage d'un moteur de recherche.)
- Respecter la **propriété intellectuelle** : les ressources appartiennent à ceux qui les produisent. Il est impératif de citer ses sources.

SANCTIONS

Les sanctions indiquées dans le **règlement intérieur** s'appliquent à la présente charte.

NOUS VOUS INVITONS
À ADOPTER UNE ATTITUDE RESPONSABLE